ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question au Gouvernement n° 2089

Texte de la question

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

M. le président. La parole est à M. Serge Poignant, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Serge Poignant. Ma question s'adresse à monsieur le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Monsieur le ministre d'État, lors de la dernière campagne présidentielle, le Président de la République s'était engagé de façon très volontariste dans une dynamique de développement durable. Le lendemain de son élection, cet engagement s'est traduit par la création d'un grand ministère du développement durable, dont vous avez la charge avec plusieurs de vos collègues - notamment Chantal Jouanno, secrétaire d'État -, après le lancement d'une vaste concertation connue sous le nom de Grenelle de l'environnement. Depuis le mois d'octobre 2007, parlementaires, élus locaux, associations, syndicats, entreprises, travaillent ensemble pour réussir une mutation écologique et économique - je dis bien écologique et économique - que tout le monde juge à la fois nécessaire et inéluctable.

Comme l'ont fait beaucoup d'observateurs en France et à l'étranger, je voudrais saluer ce travail de concertation qui se traduit par des changements concrets dans la vie quotidienne de millions de nos concitoyens. Cependant, depuis une semaine, certains commentaires et certaines critiques cherchent à résumer le Grenelle de l'environnement à la seule taxe carbone.

Quoi qu'en dise M. de Rugy, le Grenelle de l'environnement est bien loin de se résumer à la taxe carbone : c'est le développement durable de nos territoires, ce sont des investissements massifs dans les technologies vertes, ce sont des emplois locaux, c'est le développement du pilier social. En une phrase - et ni Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques, ni Christian Jacob, président de la commission du développement durable ne me démentiront -, c'est une croissance basée sur trois piliers, économique environnemental et social, que nous défendons.

Ma question est simple, monsieur le ministre d'État : où se situe la France par rapport à ses principaux concurrents dans le domaine de la croissance verte, et comment cela se traduit-il dans nos territoires en termes d'emploi et d'activités ?

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

M. Jean-Louis Borloo, *ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.* Monsieur le député, vous me demandez où se situe la France...

M. Jean-Pierre Brard. À peu près là où nous l'avons laissée hier !

M. Jean-Louis Borloo, *ministre d'État.* En ce qui concerne les engagements climatiques européens - c'est-à-dire le protocole de Kyoto, pour simplifier -, la France est l'un des rares pays au monde à respecter ce protocole ; je dirai même qu'elle est très en avance dans ce domaine.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jean-Louis Borloo, *ministre d'État.* Pour ce qui est de sa dynamique, c'est indiscutablement la France qui a permis à l'Europe, sous sa présidence, d'adopter le grand pacte climat-énergie européen en décembre 2008. Quant à l'activité économique, qui correspond au fond à la croissance verte, nos emplois de demain, nous

avions pris lors de la décennie précédente un retard considérable dans les filières professionnelles du solaire, du solaire concentré, du photovoltaïque, de l'éolien , mais également, fait étonnant pour la France, dans les domaines de la géothermie et des énergies marines. Or nous sommes en train de le combler de manière extrêmement rapide : non seulement la France est le pays qui connaît aujourd'hui la plus importante croissance en équipements d'énergie renouvelable, conformément à ce que les parlementaires ont voté avec le Grenelle de l'environnement, mais nous sommes en train de structurer la filière professionnelle - car, comme vous le savez, toutes les études indiquent que la croissance verte représente 500 000 à 600 000 emplois dans les dix ans qui viennent.
Le 3 mai prochain, nous nous retrouverons à nouveau pour examiner le troisième texte relatif à l'environnement. C'est bien la preuve que notre pays continue à avancer extrêmement vite dans ce domaine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : M. Serge Poignant
Circonscription : Loire-Atlantique (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2089
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer
Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mars 2010
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 31 mars 2010